

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 69/2026

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TENNIS CLUB MELUN VAL DE SEINE - SPORT PASSION 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026.2.34.56 du 16 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine organise l'édition 2026 de son dispositif d'initiation sportive intitulé « Sport Passion », pour la période allant du 6 juillet au 21 août 2026, sur le site de Melun ;

CONSIDÉRANT, à cet effet, qu'une convention de partenariat est conclue avec l'association Tennis Club Melun Val de Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour fixer les conditions et les modalités d'organisation desdits stages multisports ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, une convention de partenariat entre l'association dénommée Tennis Club Melun Val de Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine dans le cadre du dispositif Sport Passion 2026 (projet ci-annexé), ainsi que, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 08/06/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260608-64258-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Publication ou notification : 9 juin 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMISSION DÉPARTEMENTALE' at the top and 'MELUN' at the bottom. The signature is a cursive script that extends to the right of the stamp.

Franck Vernin